

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1123**24 juillet 2002****SOMMAIRE**

Adamo Holding Group, S.à r.l., Luxembourg	53881	Honeydew, S.à r.l., Luxembourg	53891
Agence Flor S.A., Luxembourg	53903	Hvalfiskén S.A., Luxembourg	53892
Ana Holding S.A., Luxembourg	53897	IM International Models Holding S.A., Luxem- bourg	53899
Andrea Doria S.A., Luxembourg	53893	Immersive Investment, S.à r.l., Luxembourg	53892
Arcoop, S.à r.l., Luxembourg	53880	Immobuild S.A., Luxembourg	53894
Asset Management Options & Futures Fund, Sicav, Luxembourg	53898	Intesa Luxembourg Fund, Sicav, Luxembourg	53878
Atomo, Sicav, Luxembourg	53902	Invesco European Warrant Fund, Sicav, Luxem- bourg	53899
Austrian Financial and Futures Trust, Sicav, Luxem- bourg	53897	Invesco GT US Small Companies Fund, Sicav, Lu- xembourg	53900
Chêne S.A.H., Luxembourg	53901	Jumi S.A.H., Luxembourg	53902
Clay Narmusk International S.A.H., Luxembourg	53903	Keoma S.A., Luxembourg	53903
Cofimex Holding S.A., Luxembourg	53901	Koblenz Holding S.A., Luxembourg	53904
Defence Management & Investment Holding S.A., Luxembourg	53893	Kookai Luxembourg S.A., Luxembourg	53880
Defence Management & Investment Holding S.A., Luxembourg	53893	Lory S.A.H., Luxembourg	53903
Defence Management & Investment Holding S.A., Luxembourg	53893	Monali S.A., Luxembourg	53898
Defence Management & Investment Holding S.A., Luxembourg	53893	Mondoplastico Financière, Luxembourg	53896
Defence Management & Investment Holding S.A., Luxembourg	53893	Osmosis International, S.à r.l., Luxembourg	53878
Elboniel, S.à r.l., Luxembourg	53882	Planimed S.A.H., Luxembourg	53898
Elboniel, S.à r.l., Luxembourg	53884	Premier I S.A., Luxembourg	53865
Emmedue S.A.H., Luxembourg	53890	Premier II S.A., Luxembourg	53858
Emmedue S.A.H., Luxembourg	53890	Rohtak Holding S.A., Luxembourg	53891
Euroeast Investments S.A.H., Luxembourg	53873	Rohtak Holding S.A., Luxembourg	53891
Filam International S.A.H., Luxembourg	53902	Société Internationale de Publicité S.A.H., Luxem- bourg	53881
Fipro Beteiligung S.A., Luxembourg	53890	Société Internationale de Publicité S.A.H., Luxem- bourg	53882
Foggini-Key Europe, S.à r.l., Luxembourg	53896	Sogeditec S.A., Luxembourg	53904
Foggini-Key Europe, S.à r.l., Luxembourg	53896	Texanox S.A.H, Luxembourg	53896
Forum A.I. S.A., Luxembourg	53895	Texanox S.A.H, Luxembourg	53897
Forum A.I. S.A., Luxembourg	53895	Topselect, Sicav, Luxembourg	53894
Forum A.I. S.A., Luxembourg	53895	Topselect, Sicav, Luxembourg	53894
Forum A.I. S.A., Luxembourg	53895	Vasby Centrum, S.à r.l., Luxembourg	53896
Gedefina Holding S.A., Luxembourg	53904	Villapool S.A., Luxembourg	53884
Haston S.A.H., Luxembourg	53892		

PREMIER II S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

STATUTES

In the year two thousand and two, on the second day of July
Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared the following:

1) STICHTING PREMIER II A, existing under the laws of the Netherlands, with its registered office at Parnassustoren, Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam, represented by Mr Patrick Geortay, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 25 June 2002;

2) STICHTING PREMIER II B, existing under the laws of the Netherlands, with its registered office at Parnassustoren, Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam, represented by Mr Patrick Geortay, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 25 June 2002;

which two proxies after being initialled ne varietur by the person appearing and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

The said persons appearing acting in the capacities described above have drawn up the following Articles of Incorporation of a company which they hereby declare to form among themselves and on which they have agreed as follows:

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Corporate object, Duration**Art. 1. Form, Name**

There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company (the «Company») in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles of Incorporation.

The Company will exist under the name of PREMIER II S.A.

Art. 2. Registered Office

The Company will have its registered office in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 3. Corporate Object

The corporate object of the Company is the acquisition, holding and disposal of participations directly or indirectly, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and/or foreign companies or other entities, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes or other securities of any kind and contracts thereon or relative thereto; and the ownership, administration, development and management of its portfolio holdings.

It may in particular:

- acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, notes, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever;

- exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments;

- grant security interest over its assets;

- make deposits at banks or with other depositaries;

- raise funds, notably by way of issuing bonds, notes and/or private equity certificates, in order to carry out its activity within the frame of its corporate object.

The above enumeration is enunciate and is not limitative.

The Company may carry out any transactions, whether commercial or financial which are directly or indirectly connected with its corporate object at the exclusion of any banking activity.

In general the Company may carry out any operation which it may deem useful or necessary in the accomplishment and the development of its corporate purpose.

Art. 4. Duration

The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a decision of the general meeting of shareholders resolving in the same manner as for the amendment of these Articles of Incorporation.

Chapter II.- Corporate Capital Shares**Art. 5. Corporate Capital**

The Company has an issued and paid-up corporate capital of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) divided into thirty-one (31) shares with a par value of one thousand euro (1,000.- EUR) each.

The corporate capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required by the laws of Luxembourg for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 6. Shares

The shares will be in the form of registered shares.

Chapter III.- Board of Directors, Statutory Auditor

Art. 7. Board of Directors

The Company shall be administered by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, for a period not exceeding six years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders.

In the event of one or more vacancies in the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the shareholders ratify the election at their next general meeting.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors

The board of directors shall choose from among its members a chairman. It may also appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of shareholders.

The board of directors shall meet upon convocation by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman shall preside at all general meetings of shareholders and all meetings of the board of directors, but in his absence the general meeting of shareholders or the board will appoint another director as chairman pro tempore of such general meeting of shareholders or meeting of the board of directors by a majority vote of those present at the general meeting of shareholders respectively the meeting of the board of directors.

Written notice of any meeting of the board of directors will be given by letter, fax or by telex to all directors at least 48 hours in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such emergency will be set forth in the notice of meeting. The notice shall indicate the place and agenda for the meeting.

This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex or fax of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or fax.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

One or more directors may participate in a board meeting by means of a conference call, a video conference or via any similar means of communication enabling several persons participating to communicate with each other simultaneously. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Art. 9. Minutes of Meetings of the Board of Directors

The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meeting and by any other director. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board of directors.

Art. 10. Powers of the Board of Directors

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the company's corporate object. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders are within the competence of the board of directors.

The board of directors may decide to set up one or more committees whose members may be but need not be directors. In that case the board of directors shall appoint the members of such committee(s) and determine the powers of the committee(s).

Art. 11. Delegation of Powers

The board of directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may be but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust specific permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorisation by the general meeting of shareholders.

Art. 12. Representation of the Company

The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily manage-

ment, or by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of directors but only within the limits of such power.

Art. 13. Statutory Auditor(s)

The accounts of the Company are supervised by one or more statutory auditors, who need not be shareholders.

The statutory auditor(s) shall be elected by the general meeting of the shareholders, which shall determine their number, for a period not exceeding 6 years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders.

Chapter IV.- General Meeting of Shareholders

Art. 14. Powers of the General Meeting of Shareholders

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. Subject to the provisions of article 10 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company.

Art. 15. Annual General Meeting

The annual general meeting shall be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the 29th day of June of each year, at 4.15 p.m.

If such day is a Saturday, Sunday or a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. Other General Meetings

The board of directors or the statutory auditor(s) may convene other general meetings of shareholders. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth of the company's capital so require.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 17. Procedure, Vote

General meetings of shareholders are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing as his proxy another person who need not be a shareholder in writing or by cable, telegram, telex or fax.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes.

Copies or extracts of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board or by any two directors.

Chapter V.- Fiscal Year, Allocation of profits

Art. 18. Fiscal Year

The company's accounting year begins on the first day of January and ends on the last day of December each year.

The board of directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report on the operations of the Company at least one month before the date of the annual general meeting to the statutory auditor(s) who will make a report containing his (their) comments on these documents.

Art. 19. Appropriation of Profits

From the annual net profits of the company, five per cent (5%) will be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as a dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, Liquidation

The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved anticipatively or by expiration of its term (if applicable), the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII.- Applicable Law

Art. 21. Applicable Law

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by Article 26 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitory provisions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and end on 31 December 2002.

The annual general meeting shall be held for the first time on the day and time and at the place as indicated in the Articles of Incorporation in 2003.

Subscription and payment

The parties appearing, having drawn up the Articles of Incorporation of the company, they have subscribed to the number of shares and paid up the amounts specified below:

Shareholders	subscribed capital EUR	number of shares	amount paid in EUR
1) STICHTING PREMIER II B, prenamed;	30,000.-	30	30,000.-
2) STICHTING PREMIER II A, prenamed;	1,000.-	1	1,000.-
Total:	31,000.-	31	31,000.-

Proof of all these payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in Article 26 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Valuation of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of its formation, are estimated at approximately two thousand euros.

Extraordinary general meeting

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote.

I) The number of directors is set at 3 (three).

The following have been elected as directors until the annual meeting of shareholders to be held in 2003:

1.- Mr Hugo Neuman, company director, residing in 33, bd. du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

2.- Mr Rolf Caspers, juriste, residing in 33, bd. du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

3.- Mrs Maggy Kohl, company director, residing in 33, bd. du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

II) The number of statutory auditors is set at 1 (one).

The following has been elected as statutory auditor until the annual meeting of shareholders to be held in 2003:

KPMG Audit, société civile, having its registered office at 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

III) Pursuant to the provisions of the Articles of Incorporation and of the company law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, the meeting of shareholders hereby authorises the board of directors to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more members of the board of directors.

IV) The registered office of the Company is established at 33, bd. du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby declares that at the request of the persons appearing, named above, this deed and the Articles of Incorporation contained herein, are worded in English, followed by a French version; at the request of the same persons appearing, in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to persons appearing known to the undersigned notary by their names, usual surnames, civil status and residences, the said persons appearing have signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le deux juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1) STICHTING PREMIER II A, existant sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Parnassustoren, Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam, représentée par Maître Patrick Geortay, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 25 juin 2002;

2) STICHTING PREMIER II B, existant sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Parnassustoren, Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam, représentée par Maître Patrick Geortay, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 25 juin 2002;

lesquelles deux procurations après avoir été paraphées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants, agissant en leurs susdites qualités, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux:

Titre I^{er}.- Forme, Dénomination, Siège, Objet social, Durée

Art. 1^{er}. Forme Dénomination

Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La société adopte la dénomination PREMIER II S.A.

Art. 2. Siège social

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

La société a pour objet social l'acquisition, la détention et l'aliénation de participations, directement ou indirectement, sous quelque forme que ce soit dans toutes sociétés luxembourgeoises et/ou dans des sociétés ou toutes autres entités étrangères; l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou autrement d'actions, obligations, créances, billets ou autres valeurs mobilières de toute sorte ainsi que des contrats portant sur ou ayant un lien avec ces derniers; et la détention, l'administration, la gestion et la mise en valeur de son portefeuille.

La société peut en particulier:

- acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, billets, certificats de dépôt et tous autres titres de créance et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers représentant des droits de propriété, droits de créance ou des valeurs mobilières négociables émis par tout émetteur public ou privé quelconque;

- exercer tous droits quelconques attachés à ces valeurs mobilières et instruments financiers;

- consentir des sûretés portant sur ses avoirs;

- faire des dépôts auprès de banques ou tous autres dépositaires;

- recueillir des fonds, notamment par voie d'émission d'obligations, de billets et/ou de «private equity certificates», afin d'exercer son activité dans les limites de son objet social.

L'énumération précitée est énonciative et non limitative.

La société peut exercer toutes transactions, commerciales ou financières qui se rapportent, directement ou indirectement, à son objet social, à l'exclusion de toute activité bancaire.

La société peut de façon générale effectuer toute transaction qu'elle juge utile ou nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée

La société est constituée pour une durée illimitée.

La société peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les mêmes conditions que pour la modification des présents statuts.

Titre II.- Capital social, Actions

Art. 5. Capital social

Le capital social émis et libéré de la société est de trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée de la manière requise par les lois du Luxembourg pour la modification de ces statuts.

Art. 6. Actions

Les actions sont nominatives.

Titre III.- Conseil d'Administration, Commissaire aux comptes

Art. 7. Conseil d'administration

La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il pourra être pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, les actionnaires ratifieront la nomination à leur prochaine assemblée générale.

Art. 8. Réunions du conseil d'administration

Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale des actionnaires ou le conseil d'administration désignera temporairement à la majorité des actionnaires respectivement des administrateurs présents un autre administrateur pour présider l'assemblée générale des actionnaires ou la réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné par lettre, télécopieur ou télex à tous les administrateurs au moins 48 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite signée par l'ensemble des administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration

Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration.

Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider de constituer un ou plusieurs comités dont les membres peuvent mais ne doivent pas être administrateurs. En pareille hypothèse le conseil d'administration devra nommer les membres de ce(s) comité(s) et déterminer leurs pouvoirs.

Art. 11. Délégation de pouvoirs

Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation de la gestion journalière à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Représentation de la société

Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par les signatures, conjointes ou individuelles, de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Commissaire(s) aux comptes

La surveillance des comptes de la société est confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires, avec ou sans motif.

Titre IV.- Assemblée générale des actionnaires

Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires

Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Art. 15. Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le 29^{ème} jour du mois de juin de chaque année à 16.15 heures.

Si ce jour est un samedi, dimanche ou un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Autres assemblées générales

Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Art. 17. Procédure, vote

Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales des actionnaires.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices**Art. 18. Année sociale**

L'année sociale de la société commence le 1^{er} jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire(s) aux comptes qui établira(ont) son rapport sur ces documents.

Art. 19. Affectation des bénéfices

Sur les bénéfices nets de la société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième (10%) du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets restants. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation**Art. 20. Dissolution, liquidation**

La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution par anticipation de la société ou à l'échéance du terme, si applicable, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VII.- Loi applicable**Art. 21. Loi applicable**

La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 2002. L'assemblée générale annuelle se réunira pour la première fois au jour, heure et lieu indiqués aux statuts en 2003.

Souscription et paiement

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les statuts de la société, ont souscrit au nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Actionnaires	Capital souscrit EUR	Nombre d'actions	Libération EUR
1) STICHTING PREMIER II B, prénommé;	30.000,-	30	30.000,-
2) STICHTING PREMIER II A, prénommé;	1.000,-	1	1.000,-
Total:	31.000,-	31	31.000,-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Evaluation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

I) Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois).

Sont nommés administrateurs, leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2003:

1.- Monsieur Hugo Neuman, administrateur de sociétés, demeurant à 33, bd. du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

2.- Monsieur Rolf Caspers, juriste, demeurant à 33, bd. du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

3.- Madame Maggy Kohl, administrateur de sociétés, demeurant à 33, bd. du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

II) Le nombre de commissaire(s) aux comptes est fixé à un 1.

Est nommée commissaire aux comptes et son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2003.

KPMG Audit, société civile avec siège social à 31, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

III) Conformément aux présents statuts et à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration.

IV) Le siège social de la société est établi à 33, bd. du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé par Nous le notaire instrumentant soussigné, à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et traduction faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: P. Geortay, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 juillet 2002, vol. 869, fol. 68, case 1. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 juillet 2002.

J.-J. Wagner.

(50724/239/471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2002.

PREMIER I S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

—
STATUTES

In the year two thousand and two, on the second day of July.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared the following:

1) STICHTING PREMIER I A, existing under the laws of the Netherlands, with its registered office at Parnassustoren, Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam, represented by Mr Patrick Geortay, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 25 June 2002;

2) STICHTING PREMIER I B, existing under the laws of the Netherlands, with its registered office at Parnassustoren, Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam, represented by Mr Patrick Geortay, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 25 June 2002;

which two proxies after being initialled ne varietur by the person appearing and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

The said persons appearing acting in the capacities described above have drawn up the following Articles of Incorporation of a company which they hereby declare to form among themselves and on which they have agreed as follows:

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Corporate object, Duration

Art. 1. Form, Name

There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company (the «Company») in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles of Incorporation.

The Company will exist under the name of PREMIER I S.A.

Art. 2. Registered Office

The Company will have its registered office in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 3. Corporate Object

The corporate object of the Company is the acquisition, holding and disposal of participations directly or indirectly, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and/or foreign companies or other entities, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes or other securities of any kind and contracts thereon or relative thereto; and the ownership, administration, development and management of its portfolio holdings.

It may in particular:

- acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, notes, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever;
- exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments;
- grant security interest over its assets;
- make deposits at banks or with other depositaries;
- raise funds, notably by way of issuing bonds, notes and/or private equity certificates, in order to carry out its activity within the frame of its corporate object.

The above enumeration is enunciate and is not limitative.

The Company may carry out any transactions, whether commercial or financial which are directly or indirectly connected with its corporate object at the exclusion of any banking activity.

In general the Company may carry out any operation which it may deem useful or necessary in the accomplishment and the development of its corporate purpose.

Art. 4. Duration

The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a decision of the general meeting of shareholders resolving in the same manner as for the amendment of these Articles of Incorporation.

Chapter II.- Corporate Capital, Shares**Art. 5. Corporate Capital**

The Company has an issued and paid-up corporate capital of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) divided into thirty-one (31) shares with a par value of one thousand euro (1,000.- EUR) each.

The corporate capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required by the laws of Luxembourg for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 6. Shares

The shares will be in the form of registered shares.

Chapter III.- Board of Directors, Statutory Auditor**Art. 7. Board of Directors**

The Company shall be administered by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, for a period not exceeding six years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders.

In the event of one or more vacancies in the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the shareholders ratify the election at their next general meeting.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors

The board of directors shall choose from among its members a chairman. It may also appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of shareholders.

The board of directors shall meet upon convocation by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman shall preside at all general meetings of shareholders and all meetings of the board of directors, but in his absence the general meeting of shareholders or the board will appoint another director as chairman pro tempore of such general meeting of shareholders or meeting of the board of directors by a majority vote of those present at the general meeting of shareholders respectively the meeting of the board of directors.

Written notice of any meeting of the board of directors will be given by letter, fax or by telex to all directors at least 48 hours in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such emergency will be set forth in the notice of meeting. The notice shall indicate the place and agenda for the meeting.

This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex or fax of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or fax.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

One or more directors may participate in a board meeting by means of a conference call, a video conference or via any similar means of communication enabling several persons participating to communicate with each other simultaneously. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Art. 9. Minutes of Meetings of the Board of Directors

The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meeting and by any other director. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board of directors.

Art. 10. Powers of the Board of Directors

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the company's corporate object. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders are within the competence of the board of directors.

The board of directors may decide to set up one or more committees whose members may be but need not be directors. In that case the board of directors shall appoint the members of such committee(s) and determine the powers of the committee(s).

Art. 11. Delegation of Powers

The board of directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may be but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust specific permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorisation by the general meeting of shareholders.

Art. 12. Representation of the Company

The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of directors but only within the limits of such power.

Art. 13. Statutory Auditor(s)

The accounts of the Company are supervised by one or more statutory auditors, who need not be shareholders.

The statutory auditor(s) shall be elected by the general meeting of the shareholders, which shall determine their number, for a period not exceeding 6 years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. General meeting of shareholders

Art. 14. Powers of the General Meeting of Shareholders

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. Subject to the provisions of article 10 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company.

Art. 15. Annual General Meeting

The annual general meeting shall be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the 29th day of June of each year, at 4.00 p.m.

If such day is a Saturday, Sunday or a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. Other General Meetings

The board of directors or the statutory auditor(s) may convene other general meetings of shareholders. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth of the company's capital so require.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 17. Procedure, Vote

General meetings of shareholders are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing as his proxy another person who need not be a shareholder in writing or by cable, telegram, telex or fax.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes.

Copies or extracts of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board or by any two directors.

Chapter V.- Fiscal year, Allocation of profits

Art. 18. Fiscal Year

The company's accounting year begins on the first day of January and ends on the last day of December each year.

The board of directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report on the operations of the Company at least one month before the date of the annual general meeting to the statutory auditor(s) who will make a report containing his (their) comments on these documents.

Art. 19. Appropriation of Profits

From the annual net profits of the company, five per cent (5%) will be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as a dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI.- Dissolution Liquidation

Art. 20. Dissolution, Liquidation

The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved anticipatively or by expiration of its term (if applicable), the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII.- Applicable Law

Art. 21. Applicable Law

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by Article 26 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitory provisions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and end on 31 December 2002.

The annual general meeting shall be held for the first time on the day and time and at the place as indicated in the Articles of Incorporation in 2003.

Subscription and payment

The parties appearing, having drawn up the Articles of Incorporation of the company, they have subscribed to the number of shares and paid up the amounts specified below:

Shareholders	subscribed capital EUR	number of shares	amount paid in EUR
1) STICHTING PREMIER I B, prenamed;	30,000.-	30	30,000.-
2) STICHTING PREMIER I A, prenamed;	1,000.-	1	1,000.-
Total:.....	31,000.-	31	31,000.-

Proof of all these payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in Article 26 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Valuation of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of its formation, are estimated at approximately two thousand Euros.

Extraordinary general meeting

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote.

I) The number of directors is set at 3 (three).

The following have been elected as directors until the annual meeting of shareholders to be held in 2003:

- 1.- Mr Hugo Neuman, company director, residing in 33, bd. du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- 2.- Mr Rolf Caspers, jurist, residing in 33, bd. du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- 3.- Mrs Maggy Kohl, company director, residing in 33, bd. du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

II) The number of statutory auditors is set at 1 (one).

The following has been elected as statutory auditor until the annual meeting of shareholders to be held in 2003:

KPMG Audit, société civile, having its registered office at 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

III) Pursuant to the provisions of the Articles of Incorporation and of the company law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, the meeting of shareholders hereby authorises the board of directors to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more members of the board of directors.

IV) The registered office of the Company is established at 33, bd. du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby declares that at the request of the persons appearing, named above, this deed and the Articles of Incorporation contained herein, are worded in English, followed by a French version; at the request of the same persons appearing, in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to persons appearing known to the undersigned notary by their names, usual surnames, civil status and residences, the said persons appearing have signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le deux juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) STICHTING PREMIER I A, existant sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Parnassustoren, Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam, représentée par Maître Patrick Geortay, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 25 juin 2002;

2) STICHTING PREMIER I B, existant sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Parnassustoren, Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam, représentée par Maître Patrick Geortay, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 25 juin 2002;

lesquelles deux procurations après avoir été paraphées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants, agissant en leurs susdites qualités, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux:

Titre 1^{er}.- Forme, Dénomination, Siège, Objet social, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination

Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La société adopte la dénomination PREMIER I S.A.

Art. 2. Siège social

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

La société a pour objet social l'acquisition, la détention et l'aliénation de participations, directement ou indirectement, sous quelque forme que ce soit dans toutes sociétés luxembourgeoises et/ou dans des sociétés ou toutes autres entités étrangères; l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou autrement d'actions, obligations, créances, billets ou autres valeurs mobilières de toute sorte ainsi que des contrats portant sur ou ayant un lien avec ces derniers; et la détention, l'administration, la gestion et la mise en valeur de son portefeuille.

La société peut en particulier:

- acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, billets, certificats de dépôt et tous autres titres de créance et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers représentant des droits de propriété, droits de créance ou des valeurs mobilières négociables émis par tout émetteur public ou privé quelconque;

- exercer tous droits quelconques attachés à ces valeurs mobilières et instruments financiers;
- consentir des sûretés portant sur ses avoirs;
- faire des dépôts auprès de banques ou tous autres dépositaires;
- recueillir des fonds, notamment par voie d'émission d'obligations, de billets et/ou de «private equity certificates», afin d'exercer son activité dans les limites de son objet social.

L'énumération précitée est énonciative et non limitative.

La société peut exercer toutes transactions, commerciales ou financières qui se rapportent, directement ou indirectement, à son objet social, à l'exclusion de toute activité bancaire.

La société peut de façon générale effectuer toute transaction qu'elle juge utile ou nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée

La société est constituée pour une durée illimitée.

La société peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les mêmes conditions que pour la modification des présents statuts.

Titre II.- Capital social, Actions

Art. 5. Capital social

Le capital social émis et libéré de la société est de trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée de la manière requise par les lois du Luxembourg pour la modification de ces statuts.

Art. 6. Actions

Les actions sont nominatives.

Titre III.- Conseil d'Administration, Commissaire aux comptes

Art. 7. Conseil d'administration

La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il pourra être pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, les actionnaires ratifieront la nomination à leur prochaine assemblée générale.

Art. 8. Réunions du conseil d'administration

Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale des actionnaires ou le conseil d'administration désignera temporairement à la majorité des actionnaires respectivement des administrateurs présents un autre administrateur pour présider l'assemblée générale des actionnaires ou la réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné par lettre, télécopieur ou télex à tous les administrateurs au moins 48 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite signée par l'ensemble des administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration

Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration.

Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider de constituer un ou plusieurs comités dont les membres peuvent mais ne doivent pas être administrateurs. En pareille hypothèse le conseil d'administration devra nommer les membres de ce(s) comité(s) et déterminer leurs pouvoirs.

Art. 11. Délégation de pouvoirs

Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation de la gestion journalière à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Représentation de la société

Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par les signatures, conjointes ou individuelles, de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Commissaire(s) aux comptes

La surveillance des comptes de la société est confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires, avec ou sans motif.

Titre IV.- Assemblée générale des actionnaires**Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires**

Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Art. 15. Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le 29^{ème} jour du mois de juin de chaque année à 16.00 heures.

Si ce jour est un samedi, dimanche ou un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Autres assemblées générales

Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Art. 17. Procédure, vote

Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales des actionnaires.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices**Art. 18. Année sociale**

L'année sociale de la société commence le 1^{er} jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire(s) aux comptes qui établira(ont) son rapport sur ces documents.

Art. 19. Affectation des bénéfices

Sur les bénéfices nets de la société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième (10%) du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets restants. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation**Art. 20. Dissolution, Liquidation**

La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution par anticipation de la société ou à l'échéance du terme, si applicable, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VII.- Loi applicable**Art. 21. Loi applicable**

La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 2002. L'assemblée générale annuelle se réunira pour la première fois au jour, heure et lieu indiqués aux statuts en 2003.

Souscription et paiement

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les statuts de la société, ont souscrit au nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Actionnaires	Capital souscrit EUR	Nombre d'actions	Libération EUR
1) STICHTING PREMIER I B, prénommé;	30.000,-	30	30.000,-
2) STICHTING PREMIER I A, prénommé;	1.000,-	1	1.000,-
Total:	31.000,-	31	31.000,-

La preuve de tous ces paiements a été apportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Evaluation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

I) Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois).

Sont nommés administrateurs, leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2003:

- 1.- Monsieur Hugo Neuman, administrateur de sociétés, demeurant 33, bd. du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- 2.- Monsieur Rolf Caspers, juriste, demeurant 33, bd. du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- 3.- Madame Maggy Kohl, administrateur de sociétés, demeurant 33, bd. du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

II) Le nombre de commissaire(s) aux comptes est fixé à un 1.

Est nommée commissaire aux comptes et son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2003.

KPMG Audit, société civile avec siège social 31, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

III) Conformément aux présents statuts et à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration.

IV) Le siège social de la société est établi 33, bd. du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte fait et passé par nous le notaire instrumentant soussigné, à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et traduction faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: P. Geortay, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 juillet 2002, vol. 869, fol. 67, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Belvaux, le 4 juillet 2002.

J.-J. Wagner.

(50725/239/467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2002.

EUROEAST INVESTMENTS S.A.H., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

STATUTES

In the year two thousand two, on the twenty-ninth of April.

Before us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

1) ABRI HOLDINGS LIMITED, a company with registered office at Tropic Isle Building, PO BOX 438 Road Town, Tortola (British Virgin Islands),

2) BOUCLIER HOLDINGS LIMITED, a company with registered office at Tropic Isle Building, PO BOX 438 Road Town, Tortola (British Virgin Islands),

both here represented by Miss Amelie Jurin, private employee, with professional address in L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal,

by virtue of two proxies given in Tortola, on 23th of April, 2002

Such proxies, after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have decided to form amongst themselves a holding company in accordance with the following Articles of Incorporation.

Art. 1. There is hereby formed a holding company under the name of EUROEAST INVESTMENTS SAH.

The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting of Shareholders.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 2. The object of the Company is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other companies, either Luxembourg or foreign, and the control and development of such participating interests, subject to the provisions set out in Article 209 of the law on commercial companies.

The Company may in particular acquire all types of negotiable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise.

The Company may also acquire, create, develop and sell any patents together with any rights attached thereto and realize them by way of sale, transfer exchange or otherwise, develop these activities and patents by whom and by whatever means, participate in the creation, the development and the control of any company.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a direct interest.

The Company shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

In general, the company may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment or development of its purposes remaining always, however, within the limits established by the law of July 31, 1929, concerning holding companies.

Art. 3. The corporate capital is set at one hundred and seventy-five thousand (175.000,-) euros, divided into seventeen thousand five hundred (17.500) shares with a par value of ten (10,-) euro each.

Art. 4. The shares shall be registered or bearer shares, at the option of the shareholders.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may repurchase its own shares by means of its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of Incorporation.

Art. 5. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The Directors shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Directors have the right to provisionally fill the vacancy; in this case, such a decision must be ratified by the next General Meeting.

Art. 6. The Board of Directors has full power to perform all such acts as shall be necessary or useful to the object of the Company.

The Board may in particular float bonded loans, by way of issue of bearer or registered bonds, with any denomination whatsoever and payable in any currency whatsoever.

The Board of Directors will determine the nature, the price, the rate of interest, the issue and repayment conditions as well as any other conditions in relation thereto. A register of the registered bonds will be lodged at the registered office of the Company.

All matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another Director may preside over the meeting.

The Board of Directors can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between Directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted.

In case of urgency, Directors may vote by letter, telegram, telex, telefax or by way of circular resolutions.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the Chairman has the casting vote.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the Company.

Delegation to a member of the Board of Directors is subject to the previous authorization of the General Meeting.

The Company is either bound by the joint signatures of any two Directors or by the sole signature of the managing director.

Art. 7. The Company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 8. The Company's financial year shall begin on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 9. The Annual General Meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the last Friday in the month of May.

The extraordinary general meetings may also be held abroad except the one stating on modifications of the Articles of Incorporation.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

Art. 10. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without convening notices. The Board of Directors may decide that the shareholders wishing to attend the General Meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 11. The General Meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company. It shall determine the appropriation and distribution of the net profits.

Art. 12. Under the provisions set forth in Article 72-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the Board of Directors is authorized to distribute interim dividends.

Art. 13. The amended laws of August 10, 1915 on commercial companies and of July 31, 1929 on holding companies shall apply providing these Articles of Incorporation do not state otherwise.

Transitory provisions

- 1) The first financial year shall begin today and end on the thirty-first of December, 2002.
- 2) The first annual general meeting shall be held in 2003.

Subscription and payment

The above-named parties have subscribed the shares as follows:

1) ABRI HOLDINGS LIMITED, prenamed, eight thousand seven hundred and fifty shares	8.750
2) BOUCLIER HOLDINGS LIMITED, prenamed, eight thousand seven hundred and fifty share	8.750
Total: seventeen thousand five hundred shares.	<u>17.500</u>

All these shares have been entirely paid up in cash, so that the amount of one hundred and seventy-five thousand (175.000,-) euros is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Statement

The notary drawing up the present deed declared that the conditions set forth in Article 26 of the law on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about three thousand and five hundred (3.500,-) euros.

Constitutive meeting

Here and now, the above-named parties, representing the entire subscribed share-capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1) The number of Directors is set at three and that of the Auditors at one.

2) The following have been appointed Directors:

a) Mr. Graham J. Wilson, barrister, with professional address in L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal;

b) Ms Cindy Reiners, private employee, with professional address in L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal;

c) Mr. Jean Schutz, «avocat», with professional address in L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.

3) The following is appointed Auditor:

FIDUCIAIRE AUDIT & BUSINESS CONSULTING, S.à r.l., a company with registered office at L-7233 Bereldange, 40, Cité Grand-Duc Jean.

4) The mandates of the Directors and the Auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2006.

5) The Company shall have its registered office at L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City.

On the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the appearers, said appearers, through their proxy holder, signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction du texte qui précède

L'an deux mille deux, le vingt-neuf avril

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) ABRI HOLDINGS LIMITED, une société avec siège social à PO Box 438 Road Town Tortola (Iles Vierges Britanniques),

2) BOUCLIER HOLDINGS LIMITED, une société avec siège social à PO Box 438, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques),

toutes les deux ici représentées par Mademoiselle Amélie Jurin, employée privée avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal,

en vertu de deux procurations sous seing privé, données à Tortola, le 23 avril 2002.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesdites comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme holding qu'elles vont constituer entre elles.

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de EUROEAST INVESTMENTS SAH.

Le siège social est établi à Luxembourg, 11, boulevard Royal, L-2449.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle et la mise en valeur de ces participations, sous réserve des dispositions de l'article 209 de la loi sur les sociétés commerciales.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir, créer, gérer et vendre un portefeuille de brevets ensemble avec tous droits y rattachés. Elle peut entre autres acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat ou de toute autre manière tous titres et brevets et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets par qui et de quelque manière que ce soit, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'emprunts obligataires et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement ouvert au public.

La Société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929.

Art. 3. Le capital social est fixé à cent soixante quinze mille (175.000,-) euros, divisé en dix-sept mille cinq cent (17.500) actions d'une valeur nominale de dix (10,-) euros chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou par voix circulaire.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de mai à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Les assemblées générales extraordinaires peuvent être tenues à l'étranger à l'exception de celles statuant sur une modification des statuts.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour. Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. Les lois modifiées du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2002.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2003.

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) ABRI HOLDINGS LIMITED, préqualifiée, huit mille sept cent cinquante actions.	8.750
2) BOUCLIER HOLDINGS LIMITED, préqualifiée, huit mille sept cent cinquante actions.	8.750
Total: dix sept mille cinq cent actions.	17.500

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que le montant de cent soixante quinze mille (175.000,-) euros est désormais à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de trois mille cinq cent (3.500,-) euros.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Graham J. Wilson, «barrister», avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal;

b) Mademoiselle Cindy Reiners, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal;

c) Monsieur Jean Schutz, avocat, avec adresse professionnelle à L-2324 Luxembourg, 6 avenue Pescatore.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

LA FIDUCIAIRE AUDIT & BUSINESS CONSULTING, S.à r.l., une société ayant son siège social à L-7233 Bereldange, 40, Cité Grand-Duc Jean.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2006.

5) Le siège de la société est fixé à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. Jurin, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 12CS, fol. 64, case 5. – Reçu 1.750 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2002.

A. Schwachtgen.

(37729/230/286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

INTESA LUXEMBOURG FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 77.033.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue le 29 avril 2002 à Luxembourg

Résolution

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Stefano Moroni en tant qu'administrateur, avec effet au 31 mars 2002 et décide de laisser le poste vacant. Sur proposition du Conseil d'administration, l'assemblée renouvelle les mandats des Administrateurs restants et du Réviseur d'entreprises pour la période expirant à l'assemblée générale clôturant l'exercice 2002. Le poste de secrétaire a été attribué à Madame Catherine Huet. Dès lors, le bureau sera composé comme suit:

MM. Bruno Agostini, SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Président,
Mario Iacopini, SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Administrateur,
Alex Schmitt, BONN & SCHMITT & STEICHEN, 7, Val Ste Croix, L-2015 Luxembourg, Administrateur,
Enrico Maiocchi, NEXTRA INVESTMENT MANAGEMENT S.G.R. S.p.A., Foro Buonaparte 35, I-20121 Milano, Administrateur,
Victor Massiah, IntesaBci S.p.A., Piazza Paolo Ferrari 10, I-20121 Milano, Administrateur,
Catherine Huet, SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Secrétaire

Réviseur d'entreprises:

ERNST & YOUNG S.A., B. P. 780, L-2017 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour INTESA LUXEMBOURG FUND, SICAV

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 567, fol. 83, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37684/024/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

OSMOSIS INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

—
STATUTS

L'an deux mille deux, le huit mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. (INTERCONSULT), une société avec siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix,
ici dûment représentée par Monsieur Alexis Kamarowsky et Monsieur Jean-Marc Debaty, tous les deux avec adresse professionnelle à L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix, le premier agissant en tant que signataire «A» et la deuxième en tant que signataire «B» avec pouvoir d'engager la société conjointement.

2) Monsieur Alexis Kamarowsky, préqualifié, agissant en nom personnel.

3) Monsieur Jean-Marc Debaty, préqualifié, agissant en nom personnel.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont déclaré avoir constitué entre eux une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}.- Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, principalement liée au secteur de l'immobilier, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. La Société prend la dénomination de OSMOSIS INTERNATIONAL, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.
Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.

Art. 5. La durée de la Société est indéterminée.

Titre II.- Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à quinze mille (15.000,-) euros, divisé en cent (100) parts sociales de cent cinquante (150,-) euros chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont par contre cessibles à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la Société.

Titre III.- Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par les associés.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Titre IV.- Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 10. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Le solde de ce compte, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net. Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital.

Le surplus du bénéfice net est réparti entre les associés. Toutefois, les associés pourront décider à la majorité fixée par les lois afférentes que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre V.- Dissolution

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dénonciation ou de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs nommé(s) par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VI.- Dispositions générales

Art. 12. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finira le 31 décembre 2002.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été entièrement souscrites comme suit:

1) LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. (INTERCONSULT), préqualifiée, trente-quatre parts sociales	34
2) Monsieur Alexis Kamarowsky, préqualifié, trente-trois parts sociales	33
3) Monsieur Jean-Marc Debaty, préqualifié, trente-trois parts sociales	33
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de quinze mille (15.000,) euros a été mise à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ neuf cent cinquante (950,-) euros.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les associés, représentant la totalité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée avec pouvoir d'engager la Société valablement par sa seule signature:

- LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. (INTERCONSULT), une société avec siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci, par leurs mandataires, ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. Kamarowsky, J.-M. Debaty, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 12CS, fol. 66, case 2. – Reçu 150 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2002.

A. Schwachtgen.

(37727/230/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

KOOKAI LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue

R. C. Luxembourg B 52.114.

I. Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2007, les personnes suivantes sont administrateurs de la société:

Conseil d'Administration

Madame Corinne Pollier, administrateur de société, domiciliée à F-Paris 16^{ème}, 50, boulevard Flandrin, administrateur (en remplacement de Monsieur Jean-Louis Tepper, démissionnaire),

Madame Marie-Christine Sauvage, administrateur de société, domiciliée à F-Levallois-Perret 12-16, rue d'Alsace, administrateur (en remplacement de Madame Marie-Lorraine Blum-Bencazar, démissionnaire),

La société anonyme KOOKAI S.A., avec son siège à F-93300 Aubervilliers, 45, avenue Victor Hugo, administrateur.

II. Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2003, la société suivante est commissaire aux comptes de la société:

Commissaire aux comptes

La société civile KPMG Audit, réviseurs d'entreprises avec siège social à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.

III. En date du 31 décembre 2001 et conformément à la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en EUR, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. La valeur nominale des actions est supprimée.
2. L'euro est adopté comme monnaie d'expression du capital.
3. Le capital actuel de LUF 2.700.000,- est converti en EUR 66.931,25.
4. Le capital autorisé de LUF 6.000.000,- est converti en EUR 148.736,11.
5. Les 1^{er} et 2^{ème} alinéas de l'article 5 des statuts sont modifiés comme suit:

«Le capital souscrit de la société est fixé à soixante-six mille neuf cent trente et un euros et vingt-cinq cents (EUR 66.931,25) représenté par quatre mille cinq cents (4.500) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé de la société est fixé à cent quarante-huit mille sept cent trente-six euros et onze cents (EUR 148.736,11) représenté par dix mille actions (10.000) sans désignation de valeur nominale.»

6. Les 4.500 actions existantes d'une valeur nominale de LUF 600,- chacune sont échangées contre 4.500 actions sans désignation de valeur nominale.

Luxembourg, le 25 avril 2002.

Pour avis sincère et conforme
Pour KOOKAI LUXEMBOURG S.A.
KPMG Experts-Comptables
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2002, vol. 567, fol. 67, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37730/537/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

ARCOOP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1948 Luxembourg, 7, rue Louis XIV.

R. C. Luxembourg B 60.765.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2002, vol. 568, fol. 28, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2002.

Signature.

(37732/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

**ADAMO HOLDING GROUP, Société Anonyme,
(Anc. ADAMO HOLDING GROUP, S.à r.l.).**

Siège social: L-Wiltz.
R. C. Luxembourg B 85.121.

Assemblée Générale Extraordinaire

Sont présents:

L'ensemble du capital est représenté par:

SOLFICORP S.A. à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande Duchesse Charlotte en vertu d'une procuration sous seing privé.

Les points à l'ordre du jour sont les suivants:

- Nomination de Jean Aimery de Polignac, né le 7 novembre 1944, résidence «le Verseau» impasse du Verseau, Cap d'Ail (France) en tant que gérant de la société et président du Conseil de gérance.

- Nomination de Walter Abbondanti, né le 5 mars 1952, résidence 13, Via Sopergo, 20127 Milan, Italie en tant que gérant de la société.

- Décision de principe quant à la transformation de la société en société anonyme.

- Décision de principe quant au transfert du siège social à Wiltz.

Ces deux dernières décisions devant faire l'objet d'une assemblée devant Notaire.

Les décisions prises sont les suivantes:

- Monsieur Jean Aimery de Polignac est nommé en tant que troisième gérant et Président du Conseil de gérance.

- Monsieur Walter Abbondanti est nommé en tant que quatrième gérant.

- La société sera transformée en société anonyme et son siège sera transféré à Wiltz.

- La S.à r.l. DELMA & CIE de Wiltz a été mandatée par la gérance pour réaliser les formalités administratives préalables à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra devant Notaire dans le meilleur délai.

Fait à Wiltz, le 21 mai 2002.

SOLFICORP S.A.

Signature

Enregistré à Wiltz, le 21 mai 2002, vol. 173, fol. 52, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(37731/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

SOCIETE INTERNATIONALE DE PUBLICITE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 14.052.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 5 juillet 2000

Résolutions

1. Le conseil d'administration, dûment mandaté par l'assemblée générale du 28 juin 2000, et sur base de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros et modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, et aux différences résultant des règles d'arrondi, décide de convertir le capital social de la société de LUF en euros avec effet au 1^{er} janvier 2001, au cours de change de EUR 1,- pour LUF 40,3399 et de remplacer dans les statuts toutes références au LUF par des références à l'euro.

Le capital social de deux millions de francs luxembourgeois (LUF 2.000.000,-) est converti en quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit euros et soixante-dix cents (EUR 49.578,70).

2. Annulation des deux mille (2.000) actions existantes d'une valeur de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune et création de deux mille (2.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions annulées.

3. En conséquence des résolutions qui précèdent, l'article 3 des statuts de la société a été modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit euros et soixante-dix cents (EUR 49.578,70) divisé en deux mille (2.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

En conséquence, le conseil d'administration chargera Maître André Schwachtgen de la coordination des statuts et des différentes publications.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2002, vol. 568, fol. 22, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(37735/230/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

SOCIETE INTERNATIONALE DE PUBLICITE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 14.052.

Les statuts coordonnés en vigueur sur base d'un extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration sous seing privé tenue en date du 5 juillet 2000 suite à un mandat de l'assemblée générale du 28 juin 2000 ayant décidé le changement de la devise d'expression du capital social de la société en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2002.

A. Schwachtgen.

(37736/230/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

ELBONIEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 74.743.

In the year two thousand and two, on the tenth of May.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr. Bjornar Jensen, management consultant, residing in London W9 1BG, 72F Randolph Avenue, here represented by Mrs. Séverine Michel, private employee, with professional address at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in London, on May 3, 2002,

said proxy after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, through its representative, has requested the notary to state that:

- The appearing party is the only shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of ELBONIEL, S.à r.l., R. C. B Number 74.743, with registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated March 9, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Number 461 of June 30, 2000.

- The company's capital was set at five hundred thousand (500,000.-) francs represented by five hundred (500) common shares of a formerly par value of one thousand (1,000.-) francs each, all entirely subscribed and fully paid in.

- The agenda is worded as follows:

1.- Fixation of the share capital at EUR 12,394.67.

2.- Increase of the corporate capital of the company by EUR 105.33 to bring it from its present amount of EUR 12,394.67 to EUR 12,500.- without issue of new shares.

3.- Payment in cash.

4.- Fixation of the par value of the shares at EUR 25.-.

5.- Subsequent amendment of the first paragraph of Article 6 of the Articles of Incorporation.

6.- Miscellaneous.

The sole shareholder then passed the following resolutions:

First resolution

The share capital is henceforth expressed in euro, so that it is fixed at EUR 12,394.67.

Second resolution

The corporate capital of the company is increased by one hundred and five euro thirty-three cents (105.33) to bring it from its present amount of twelve thousand three hundred and ninety-four euros sixty-seven cents (12,394.67) to twelve thousand five hundred (12,500.-) euros without issue of new shares.

The amount of one hundred and five euro thirty-three cents (105.33) has been entirely paid up in cash by the sole shareholder as it has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Third resolution

The par value of the shares is fixed at EUR 25.-.

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, Article 6, first paragraph of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth have the following wording:

«**Art. 6. First paragraph.** The Company's capital is set at twelve thousand five hundred (12,500.-) euros (EUR), represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty-five (25.-) euros (EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.»

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City.

On the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergencies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the person appearing, said mandatory signed with us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le dix mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Bjornar Jensen, «management consultant», demeurant à Londres W9 1BG, 72F Randolph Avenue, ici représenté par Madame Séverine Michel, employée privée, avec adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 3 mai 2002.

Laquelle procuration après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de ELBONIEL, S.à r.l., R. C. B numéro 74.743, ayant son siège social à Luxembourg, constituée par acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 9 mars 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Numéro 461 du 30 juin 2000.

- Le capital social de cette société était fixé à cinq cent mille (500.000,-) francs, représenté par cinq cents (500) parts sociales ordinaires antérieurement d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Fixation du capital social à EUR 12.394,67.

2.- Augmentation du capital social à concurrence de EUR 105,33 pour le porter de son montant actuel converti de EUR 12.394,67 à EUR 12.500,- sans émission de parts sociales nouvelles.

3.- Libération en espèces.

4.- Fixation de la valeur nominale des parts sociales à 25,- euros.

5.- Modification subséquente du premier alinéa de l'article 6 des statuts.

6.- Divers.

L'associé unique a abordé l'ordre du jour et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social est désormais exprimé en euros, de sorte qu'il est fixé à 12.394,67 euros.

Deuxième résolution

Le capital social de la société est augmenté à concurrence de cent cinq euros trente-trois cents (105,33) pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-sept cents (12.394,67) à douze mille cinq cents (12.500,-) euros sans émission de parts sociales nouvelles.

Le montant de cent cinq euros trente-trois cents (105,33) a été entièrement libéré en espèces par le seul associé, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

La valeur nominale des parts sociales est fixée à EUR 25,-.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article 6, premier alinéa des statuts est modifié et aura la teneur suivante:

«**Art. 6. Alinéa premier.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros (EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros (EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.»

Le notaire qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, celle-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Michel, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 12CS, fol. 66, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2002.

A. Schwachtgen.

(37737/230/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

ELBONIEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 74.743.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 557 du 10 mai 2002, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2002.

A. Schwachtgen.

(37738/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

**VILLAPOOL S.A., Société Anonyme,
(anc. VILLAPOOL, S.à r.l.).**

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 85.135.

In the year two thousand and two, on the tenth of May.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

Mrs. Elisa Isabel Salinas Gomez, director of companies, residing at c/Hidalgo n° 45, Colonia San Miguel, CP 01000, Mexico Distrito Federal, Mexico,

here represented by Mrs. Séverine Michel, private employee, with professional address at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Mexico, on May 7, 2002.

Said proxy after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, through its representative, has requested the notary to state that:

- The appearing party is the only shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of VILLAPOOL, S.à r.l., R. C. B Number 85.135, with registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated December 21, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 566 of April 11, 2002.

- The Articles of Incorporation have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, in replacement of the undersigned notary dated January 21, 2002, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- The Company's capital is set at twelve thousand five hundred (EUR 12,500.-) euros represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five (EUR 25.-) euros each, all entirely subscribed and fully paid in.

- The agenda is worded as follows:

1) Increase of the corporate capital by EUR 18,500.- to bring it from its present amount of EUR 12,500.- to EUR 31,000.- by the creation and issue of 740 new shares with a par value of EUR 25.- each.

Subscription and payment in cash.

2) Change of the name of the company to VILLAPOOL S.A. and change of the form of the company to that of a «société anonyme».

3) Complete restatement of the Articles of Incorporation.

4) Acceptance of the resignation of the managers:

- Discharge.

5) Appointment of three directors.

6) Appointment of a statutory auditor.

7) Miscellaneous.

The sole shareholder then passed the following resolutions:

First resolution

The share capital is increased by eighteen thousand five hundred (18,500.-) euros, so as to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred (12,500.-) euro to thirty-one thousand (31,000.-) euros by the creation and issue of seven hundred and forty (740) new shares with a par value of twenty-five (25,-) euros each.

The seven hundred and forty (740) new shares have been subscribed in the following manner:

- seven hundred and thirty-nine (739) shares by Mrs. Elisa Isabel Salinas Gomez, prenamed, here represented as said above,

- one (1) share by HALSEY, S.à r.l., with registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, here represented by Mrs. Séverine Michel, prenamed,

by virtue of a proxy given in Brussels, on May 8, 2002,

said proxies, after signature ne varietur by the mandatories and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

It has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledges it that the amount of eighteen thousand five hundred (18,500.-) euros is as of now available to the Company.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution Article 3 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 3.** The corporate capital is set at thirty-one thousand (EUR 31,000.-) euros represented by one thousand two hundred and forty (1,240) shares with a par value of twenty-five (EUR 25.-) euros each.

The shares are allotted in the following manner:

1) Mrs. Elisa Isabel Salinas Gomez, prenamed, one thousand two hundred and thirty-nine shares	1,239
2) HALSEY, S.à r.l., prenamed, one share	1
Total: one thousand two hundred and forty shares	1,240

Third resolution

The name of the company is changed to VILLAPPOOL S.A. and the form of the company is changed to that of a «société anonyme».

As a consequence the Articles of Incorporation are completely restated and shall henceforth read as follows:

«**Art. 1.** There exists a limited corporation under the name of VILLAPPOOL S.A.

The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting of Shareholders.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company. The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 2. The Company's object is to carry out, in Luxembourg or abroad, industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly connected with the creation, management and financing of any undertakings or companies, as well as the management and development, permanently or temporarily, of its portfolio.

In general, it may take participating interests by any means in any business, undertaking or company having a similar object or carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. The corporate capital is set at thirty-one thousand (EUR 31,000.-) euros represented by one thousand two hundred and forty (1,240) shares with a par value of twenty-five (EUR 25.-) euros each.

Art. 4. The shares shall all be registered.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may repurchase its own shares by means of its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of Incorporation.

Art. 5. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The Directors shall be of Class «A» and/or of Class «B».

The Directors shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Directors have the right to provisionally fill the vacancy; in this case, such a decision must be ratified by the next General Meeting.

Art. 6. The Board of Directors has full power to perform all such acts as shall be necessary or useful to the object of the Company.

All matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another Director may preside over the meeting.

The Board of Directors can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between Directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Resolutions signed by all directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

In case of urgency, Directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the Chairman has the casting vote.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the Company.

Delegation to a member of the Board of Directors is subject to the previous authorization of the General Meeting. Towards third parties the Company is validly bound:

- in any case by the sole signature of the Class «A» director,
- for any financial transactions up to the amount of EUR 10,000.- by the sole signature of the Class «A» or the Class «B» director, and
- for any transactions exceeding the amount of EUR 10,000.- by the sole signature of the Class «A» director or by the joint signatures of the Class «A» director together with the Class «B» director.

Art. 7. The Company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 8. The Company's financial year shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 9. The Annual General Meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the fifteenth in the month of February at ten a.m..

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

Art. 10. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without convening notices. The Board of Directors may decide that the shareholders wishing to attend the General Meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 11. The General Meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company. It shall determine the appropriation and distribution of the net profits.

Art. 12. Under the provisions set forth in Article 72-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended, the Board of Directors is authorized to distribute interim dividends.

Art. 13. The law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, shall apply providing these Articles of Incorporation do not state otherwise.

In accordance with the provisions of article 26-1 and 32-1(5) of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, a report on the above described change of the form of the company into that of a «société anonyme» has been drawn up on April 16, 2002 by Mr. Fons Mangen, réviseur d'entreprises, established in L-9088 Ettelbrück, 147, rue de Warcken, which report shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said report concludes as follows:

Conclusion:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur du capital nominal de la société VILLAPOOL, S.à r.l., et des versements en espèces destinés à être transformés en actions de la société anonyme VILLAPOOL S.A. et qui correspond au moins à EUR 31.000,- soit à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Fourth resolution

The resignation of the following managers is accepted:

- Mrs. Elisa Isabel Salinas Gomez, residing at c/Hidalgo n° 45, Colonia San Miguel, CP 01000, Mexico Distrito Federal, Mexico.

- HALSEY, S.à r.l., with registered office at 174, route de Longwy, L-1941 Luxembourg.

By special vote discharge is granted to them for their mandates up to this day.

Fifth resolution

Are appointed as directors:

a) Class «A» director:

- Mrs. Elisa Isabel Salinas Gomez, residing at c/Hidalgo n° 45, Colonia San Miguel, CP 01000, Mexico Distrito Federal, Mexico.

b) Class «B» directors:

- HALSEY, S.à r.l., with registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

- HALSEY GROUP, S.à r.l., with registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Sixth resolution

Is appointed as statutory auditor:

Mr. Alphonse Mangen, réviseur d'entreprises, residing in L-9088 Ettelbrück, 147, rue de Warcken.

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City.

On the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergencies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing party, said mandatory signed with Us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le dix mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Elisa Isabel Salinas Gomez, administrateur de sociétés, demeurant à c/Hidalgo n° 45, Colonia San Miguel, CP 01000, Mexico Distrito Federal, Mexico,

ici représentée par Madame Séverine Michel, employée privée, avec adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Mexico, le 7 mai 2002.

Laquelle procuration après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par sa mandataire, requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de VILLA-POOL, S.à r.l., R. C. B numéro 85 135, ayant son siège social à Luxembourg, constituée par acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 21 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 566 du 11 avril 2002.

- Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement du notaire instrumentaire en date du 21 janvier 2002, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- Le capital social de ladite société est fixé à douze mille cinq cents (EUR 12.500,-) euros représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) euros chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1) Augmentation du capital social de la Société à concurrence de EUR 18.500,- pour le porter de EUR 12.500,- à EUR 31.000,- par la création et l'émission de 740 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.

Souscription et libération en espèces.

2) Changement de la dénomination sociale en VILLAPOOL S.A. et changement de la forme de la société en celle d'une société anonyme.

3) Refonte complète des statuts.

4) Acceptation de la démission des gérants:

- Décharge.

5) Nomination de trois administrateurs.

6) Nomination d'un commissaire aux comptes.

7) Divers.

L'actionnaire unique a abordé l'ordre du jour et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social de la société est augmenté à concurrence de dix-huit mille cinq cents (18.500,-) euros pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents (12.500,-) euros à trente et un mille (31.000,-) euros par la création et l'émission de sept cent quarante (740) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros.

Les sept cent quarante (740) parts sociales nouvelles ont été souscrites de la manière suivante:

- sept cent trente-neuf (739) actions par Madame Elisa Isabel Salinas Gomez, préqualifiée,

ici représentée comme dit ci-avant,

- une (1) action par HALSEY, S.à r.l., avec siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

ici représentée par Madame Séverine Michel, préqualifiée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Bruxelles, le 8 mai 2002,

lesquelles procurations, après signature ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentaire resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément que le montant de dix-huit mille cinq cents (18.500,-) euros est dès à présent à la libre disposition de la société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,-) euros, représenté par mille deux cent quarante (1.240) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros chacune.

Les parts sociales sont attribuées de la manière suivante:

1) Madame Elisa Isabel Salinas Gomez, préqualifiée, mille deux cent trente-neuf parts sociales 1.239

2) HALSEY, S.à r.l., préqualifiée, une part sociale 1

Total: mille deux cent quarante parts sociales 1.240

Troisième résolution

La dénomination sociale est changée en VILLAPOOL S.A. et la forme de la société est changée en celle d'une société anonyme.

En conséquence il est procédé à une refonte à une refonte complète des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de VILLAPOOL S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,-) euros divisé en mille deux cent quarante (1.240) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros chacune.

Art. 4. Les actions sont toutes nominatives.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront de catégorie «A» et/ou de catégorie «B».

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

Tout administrateur pourra participer à la réunion du conseil d'administration par appel téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire, au cours duquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence de la personne à cette réunion.

Les résolutions signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou télex.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée:

- dans tous les cas par la signature individuelle de l'administrateur de catégorie «A»,
- pour les transactions financières jusqu'à un montant de EUR 10.000,- par la signature individuelle d'un administrateur de catégorie «A» ou bien d'un administrateur de catégorie «B», et
- pour les transactions financières excédant le montant de EUR 10.000,- soit par la signature individuelle d'un administrateur de catégorie «A» ou bien par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie «A» avec un administrateur de catégorie «B».

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 9. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le quinze du mois de février à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

En conformité avec les prescriptions des articles 26-1 et 32-1(5) de la loi luxembourgeoise modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, un rapport sur la transformation de la société en société anonyme a été dressé en date du 16 avril 2002 par Monsieur Fons Mangen, réviseur d'entreprises établi à L-9088 Ettelbrück, 147, rue de Warken, lequel rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Ce rapport conclut comme suit:

Conclusion:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur du capital nominal de la société VILLAPOOL, S.à r.l., et des versements en espèces destinés à être transformés en actions de la société anonyme VILLAPOOL S.A. et qui correspond au moins à EUR 31.000,- soit à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Troisième résolution

La démission des gérants suivants est acceptée:

- Madame Elisa Isabel Salinas Gomez, demeurant à c/Hidalgo n° 45, Colonia San Miguel, CP 01000, Mexico Distrito Federal, Mexico.

- HALSEY, S.à r.l., avec siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Par vote spécial décharge leur est donnée pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

Sont nommés administrateurs:

a) Administrateur de catégorie «A»:

- Madame Elisa Isabel Salinas Gomez, demeurant à c/Hidalgo n° 45, Colonia San Miguel, CP 01000, Mexico Distrito Federal, Mexico.

b) Administrateurs de catégorie «B»:

- HALSEY, S.à r.l., avec siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

- HALSEY GROUP, S.à r.l., avec siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Cinquième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

- Monsieur Alphonse Mangen, réviseur d'entreprises, établi à L-9088 Ettelbrück, 147, rue de Warken.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Michel, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 12CS, fol. 66, case 5. – Reçu 185 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2002.

A. Schwachtgen.

(37739/230/359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

EMMEDUE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 44.739.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 27 juin 2000
Résolutions

1. Le conseil d'administration, dûment mandaté par l'assemblée générale du 20 juin 2000, et sur base de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros et modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, et aux différences résultant des règles d'arrondi, décide de convertir le capital social de la société de LUF en euros avec effet au 1^{er} janvier 2001, au cours de change de EUR 1,- pour LUF 40,3399 et de remplacer dans les statuts toutes références au LUF par des références à l'euro.

Le capital social de cinq millions de francs luxembourgeois (LUF 5.000.000,-) est converti en cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six euros et soixante-seize cents (EUR 123.946,76).

2. Annulation des cinq mille (5.000) actions existantes d'une valeur de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune et création de cinq mille (5.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions annulées.

3. Le conseil d'administration constate que toute référence au capital autorisé dans les statuts n'a plus lieu d'être, sa durée légale d'existence étant arrivée à échéance le 19 octobre 1998.

4. En conséquence des résolutions qui précèdent, l'article 5 des statuts de la société a été modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six euros et soixante-seize cents (EUR 123.946,76), représenté par cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées par des apports en espèces.»

En conséquence, le conseil d'administration chargera Maître André Schwachtgen de la coordination des statuts et des différentes publications.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2002, vol. 568, fol. 29, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37733/230/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

EMMEDUE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 44.739.

—
Les statuts coordonnés en vigueur sur base d'un extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration sous seing privé tenue en date du 27 juin 2000 suite à un mandat de l'assemblée générale du 20 juin 2000 ayant décidé le changement de la devise d'expression du capital social de la société en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2002.

A. Schwachtgen.

(37734/230/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

FIPRO BETEILIGUNG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 61.465.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2002, vol. 568, fol. 50, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultat de l'exercice	EUR	28.454,60
- Affectation à la réserve légale	EUR	(1.422,73)
- Report à nouveau	EUR	27.031,87

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2002.

Signature.

(37818/802/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

HONEYDEW, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 67.808.

Procès-Verbal de la réunion du Conseil de gérance du 7 mars 2002 à 10.00 heures

Le Conseil de gérance de la société HONEYDEW, S.à r.l. s'est réuni à la date du 7 mars 2002 pour délibérer et voter sur le point suivant:

Transfert du siège social

Etaient présents à cette réunion:

Monsieur Alexis Kamarowsky, Gérant;

Monsieur Federigo Cannizzaro, Gérant;

Monsieur Jean-Marc Debaty, Gérant.

Sous la présidence de Mr Alexis Kamarowsky, les Gérants présents délibèrent et la résolution suivante est prise:

Le siège social de la société est transféré au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg avec effet immédiat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion du Conseil de gérance a été clôturée à 10.15 heures.

A. Kamarowsky / F. Cannizzaro / J.-M. Debaty

Gérants

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 567, fol. 79, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37773/536/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

ROHTAK HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 68.089.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 43, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(37779/565/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

ROHTAK HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 68.089.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire tenue le 18 mai 2001

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats en 2000;

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2004;

4. L'Assemblée décide d'augmenter le nombre de postes des administrateurs de trois à cinq.

5. L'Assemblée nomme administrateurs Messieurs Pierre Hoffmann demeurant professionnellement au 32, rue J.-P. Brasseur à L-1258 Luxembourg et Romain Thillens demeurant professionnellement au 32, rue J.-P. Brasseur à L-1258 Luxembourg

Les mandats des administrateurs nouvellement élus prendront fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an 2004;

Le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

Rodney Haigh, employé privé, demeurant professionnellement au 38, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg

Nour Eddin Nijar, employé privé, demeurant professionnellement au 38, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg

Christophe Blondeau, employé privé, demeurant professionnellement au 38, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg

Romain Thillens, employé privé, demeurant professionnellement au 32, rue J.-P. Brasseur à L-1258 Luxembourg

Pierre Hoffmann, employé privé, demeurant professionnellement au 32, rue J.-P. Brasseur à L-1258 Luxembourg

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 43, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37784/565/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

HVALFISKEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 73.473.

Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 7 mars 2002 à 10.00 heures

Le Conseil d'Administration de la société HVALFISKEN S.A. s'est réuni à la date du 7 mars 2002 pour délibérer et voter sur le point suivant:

Transfert du siège social

Etaient présents à cette réunion:

Monsieur Alexis Kamarowsky, Administrateur;

Monsieur Federigo Cannizzaro, Administrateur;

Monsieur Jean-Marc Debaty, Administrateur.

Sous la présidence de Mr Alexis Kamarowsky, les Administrateurs présents délibèrent et la résolution suivante est prise:

Le siège social de la société est transféré au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg avec effet immédiat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion du Conseil d'Administration a été clôturée à 10.15 heures.

A. Kamarowsky / F. Cannizzaro / J.-M. Debaty

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 567, fol. 79, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37774/536/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

IMMERSIVE INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 67.809.

Procès-Verbal de la réunion du Conseil de gérance du 7 mars 2002 à 10.00 heures

Le Conseil de gérance de la société IMMERSIVE INVESTMENT, S.à r.l. s'est réuni à la date du 7 mars 2002 pour délibérer et voter sur le point suivant:

Transfert du siège social

Etaient présents à cette réunion:

Monsieur Alexis Kamarowsky, Gérant;

Monsieur Federigo Cannizzaro, Gérant;

Monsieur Jean-Marc Debaty, Gérant.

Sous la présidence de Mr Alexis Kamarowsky, les Gérants présents délibèrent et la résolution suivante est prise:

Le siège social de la société est transféré au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg avec effet immédiat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion du Conseil de gérance a été clôturée à 10.15 heures.

A. Kamarowsky / F. Cannizzaro / J.-M. Debaty

Gérants

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 567, fol. 79, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37775/536/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

HASTON S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 56.418.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 7 mai 2002

Résolution

Le Conseil d'administration a décidé, à l'unanimité, de transférer le siège social de la Société, du 22, boulevard Royal, L-2952 Luxembourg au 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme

HASTON S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 44, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37821/009/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

ANDREA DORIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 64.624.

Le bilan de la société au 31 décembre 2001 et les documents y relatifs, enregistrés à Luxembourg, le 24 mai 2002, vol. 568, fol. 54, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2002.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(37778/797/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

DEFENCE MANAGEMENT & INVESTMENT HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 28.368.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 43, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(37780/565/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

DEFENCE MANAGEMENT & INVESTMENT HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 28.368.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 43, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

(37781/565/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

DEFENCE MANAGEMENT & INVESTMENT HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 28.368.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 7 mai 1998

Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne, à l'unanimité, des voix décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats en 1997. Leurs mandats viennent à échéance à l'assemblée de 2003.

Certifié conforme

X. Duquenne / N. Dessard

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 43, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37782/565/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

DEFENCE MANAGEMENT & INVESTMENT HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 28.368.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire tenue le 6 mai 1999

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats jusqu'à ce jour;

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2003;

4. L'Assemblée décide de convertir la monnaie d'expression actuelle du capital social, et de tous autres montants figurant dans leurs statuts de francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR) aux taux de change égal à 40,3399 LUF pour 1,- EUR.

5. L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de 212,95 euros pour le porter de son montant actuel de 495.787,05 euros à 496.000,- euros par incorporation de bénéfices reportés.

6. L'Assemblée décide d'adapter la valeur nominale des actions et du capital social.

7. L'Assemblée décide d'adapter l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à quatre cent quatre-vingt-seize mille euros (496.000,- EUR) représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre euros quatre-vingt cents (24,80 EUR) chacune. (...)»

8. L'Assemblée décide que les résolutions qui précèdent concernant la conversion du capital social en euros produiront leurs effets comptables et fiscaux au 1^{er} janvier 2000.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 43, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37785/565/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

IMMOBUILD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 53.868.

Acte constitutif publié à la page 10219 du Mémorial C n° 213 du 27 avril 1996.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 43, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(37787/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

TOPSELECT, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 67.018.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 568, fol. 44, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2002.

BNP PARIBAS LUXEMBOURG

Signatures

(37804/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

TOPSELECT, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 67.018.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue au siège social de la société le mardi 30 avril 2002 à 14.00 heures*

Résolution 5

«L'Assemblée reconduit le mandat d'Administrateur de M. Jean-Louis Pradels, de CORTAL LUXEMBOURG S.A. représentée par M. Fabrice Flet et de BNP PARIBAS LUXEMBOURG représentée par MM. Pierre Corbiau et Christophe Vallée, pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2003.»

Résolution 6

«L'Assemblée reconduit ERNST & YOUNG en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2003.»

Pour copie conforme

BNP PARIBAS LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 44, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37824/009/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

FORUM A.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 8, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 41.566.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 41, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2002.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(37792/576/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

FORUM A.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 8, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 41.566.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 41, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2002.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(37793/576/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

FORUM A.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 8, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 41.566.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 41, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2002.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(37794/576/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

FORUM A.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1247 Luxembourg, 14, avenue de la Boucherie.
R. C. Luxembourg B 41.566.

—
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue de manière extraordinaire à la date du 27 décembre 2001 que:

- L'assemblée a décidé d'accepter la démission du commissaire aux comptes FIDUCIAIRE LUXEMBOURGEOISE EUROTRUST S.A. en date du 17 juin 1999, et lui a accordé décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

Madame Laure Besch-Barthelemy, demeurant à L-Alzingen, a été nommée en tant que nouveau commissaire aux comptes.

- L'assemblée a décidé de mettre fin au mandat d'administrateur de Monsieur André Foresti, demeurant à L-Mondercange, et lui a accordé décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Monsieur Henri Besch, demeurant à 13, rue de l'église, L-5819 Alzingen, est nommé en qualité de nouvel administrateur de la société.

- L'assemblée a décidé à l'unanimité de renouveler les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction pour un terme expirant à l'assemblée générale de l'an 2004, conformément aux articles 5 et 7 des statuts et aux articles 51 et 52 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Luxembourg, le 27 décembre 2001.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 41, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37796/576/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

FOGGINI-KEY EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 68.568.

Acte constitutif publié à la page 16157 du Mémorial C n° 337 du 12 mai 1999.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 43, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(37788/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

FOGGINI-KEY EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 68.568.

Acte constitutif publié à la page 16157 du Mémorial C n° 337 du 12 mai 1999.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 43, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(37789/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

VASBY CENTRUM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 80.976.

Acte constitutif publié à la page 41045 du Mémorial C 856 du 8 octobre 2001.

—
Le bilan au 28 février 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 43, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(37790/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

MONDOPLASTICO FINANCIERE, Société à responsabilité limitée Holding.**Capital social: 5.200.000,- EUR.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 54.043.

Acte constitutif publié à la page 11907 du Mémorial C n° 249 du 20 mai 1996.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 43, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(37791/581/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

TEXANOX LUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 70.694.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire
qui s'est tenue le vendredi 1^{er} juin à 11.00 heures à Luxembourg*

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes pour un terme venant à échéance à l'assemblée approuvant les comptes au 31 décembre 2001.

Copie certifiée conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 44, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37827/009/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

TEXANOX LUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 70.694.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 44, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2002.

FIDUPAR

Signatures

(37801/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

ANA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 75.064.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 44, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2002.

FIDUPAR

Signatures

(37802/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

AUSTRIAN FINANCIAL AND FUTURES TRUST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 40.361.

Following the considerations according to which the interests of all the shareholders and the future of AUSTRIAN FINANCIAL & FUTURES TRUST are jeopardized;

According to Article 29 of the articles of incorporation and to chapter 16 of the prospectus which set forth the following provision:

«Furthermore, in case the Net Assets of any compartment would fall below United States Dollars 10 million or the equivalent in the compartment's reference currency, and every time the interest of the shareholders of the same compartment will demand so, especially in case of a change in the economical and/or political situation, the Board will be entitled, upon a duly motivated resolution, to decide the liquidation of the same compartment.

The shareholders will be notified by the Board or informed of its decision to liquidate in a similar manner to the convocations to the general meetings of shareholders. The net liquidation proceed will be paid to the relevant shareholders in proportion of the Shares they are holding. Liquidation proceed which will remain unpaid after the closing of the liquidation procedure will be kept under the custody of the custodian of the Company for a period of six months. At the expiration of this period, unclaimed assets will be deposited under the custody of the Caisse des Consignations to the benefit of the unidentified shareholders».

The Board of Directors has decided to:

Stop the trading activities of AUSTRIAN FINANCIAL & FUTURES TRUST FIRST FUTURES FUND SERIES I (First Futures Fund «Series I»);

Refuse any new subscription into Series I and suspend redemptions;

Liquidate Series I; request the administrator to calculate a liquidating net asset value as of June 30, 2002;

Request the auditor to audit the liquidating net asset value;

Request the administrator to receive the shareholders claims, to verify and to validate those claims and to arrange for payment of liquidation proceeds to the concerned holders;

Request the custodian bank to pay upon proper instructions the liquidation proceeds to the shareholders in proportion of the shares they are holding;

Upon completion of the liquidation of Series I, liquidate the company.

Please claim before July 24, 2002 your liquidations proceeds in proportion of your shares to:

UNICO FINANCIAL SERVICES S.A.,

308, route d'Esch,

L-1471 Luxembourg

c/o: Mrs Judith Funk / Mr Paul Martin

Tel: (+352) 26 40 8558 / 8553

Fax: (+352) 26 40 8810

Your claims shall be documented by documents evidencing your title and shall be verified by the administrator.

Please note that:

Liquidation proceed which will remain unpaid after the closing of the liquidation procedure will be kept under the custody of the custodian of the Company for a period of six months. At the expiration of this period, unclaimed assets will be deposited under the custody of the Caisse des Consignations to the benefit of the unidentified shareholders.

The liquidation procedure is anticipated to be closed on September 30, 2002.

June 21, 2002.
(03754/755/45)

The Board of Directors.

PLANIMED, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 78.422.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 12 août 2002 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (03678/534/15)

Le Conseil d'Administration.

MONALI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 16.440.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinaire à l'adresse du siège social, le 14 août 2002 à 10.00 heures, avec d'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (03679/534/15)

Le Conseil d'Administration.

**ASSET MANAGEMENT OPTIONS & FUTURES FUND, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. BIA OPTIONS & FUTURES FUND.).**

Gesellschaftssitz: Luxembourg, 10-12, boulevard Roosevelt.
H. R. Luxemburg B 55.299.

Da anlässlich der außerordentlichen Gesellschafterversammlung der Aktionäre des ASSET MANAGEMENT OPTIONS & FUTURES FUND (vormals BIA OPTIONS & FUTURES FUND) (die «Gesellschaft»), welche am 17. Juli 2002 abgehalten wurde, das vom Gesetz und von der Satzung der Gesellschaft vorgeschriebene Anwesenheitsquorum nicht erreicht worden ist, wird den Aktionären hiermit mitgeteilt, daß eine weitere

AUSSERORDENTLICHE GESELLSCHAFTERVERSAMMLUNG

am 27. August 2002 um 11.30 Uhr am Gesellschaftssitz der Gesellschaft, 10-12, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxemburg, stattfinden wird.

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Änderung von Artikel 1 der Satzung, um den Namen der Gesellschaft von ASSET MANAGEMENT OPTIONS & FUTURES FUND in AMG SPECIAL OPPORTUNITIES FUND umzuändern.
2. Umwandlung der Gesellschaft von einer Investmentgesellschaft gemäß Teil II des Gesetzes vom 30. März 1988 über Organismen für gemeinsame Anlagen (einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen) (das «Gesetz von 1988») in eine Investmentgesellschaft gemäß Teil I des Gesetzes von 1988 und entsprechende Änderung der Artikel 4, 10, 11 und 18 der Satzung.
3. Aktualisierung von Artikel 5 der Satzung, um der Ersetzung des Luxemburger Franken durch den Euro Rechnung zu tragen.

4. Einführung der Möglichkeit der Ausgabe von Anteilbruchteilen sowie der Ausgabe von Anteilklassen und entsprechende Änderung von Artikel 6 und 10 der Satzung
5. Verschiedenes.

Die Aktionäre werden darauf hingewiesen, daß im Zusammenhang mit der Tagesordnung der außerordentlichen Gesellschafterversammlung kein Anwesenheitsquorum verlangt ist, und daß Beschlüsse mit einer zwei Drittel Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder der vertretenen Aktien getroffen werden.

Zu den verschiedenen Punkten der Tagesordnung sind nur die Aktionäre stimmberechtigt, welche ihre Aktien bei der LANDESBANK RHEINLAND-PFALZ INTERNATIONAL S.A. hinsichtlich der außerordentlichen Gesellschafterversammlung bis spätestens zum 21. August 2002 hinterlegt haben. Der Beleg betreffend die Hinterlegung der Aktien muß von jedem Aktionär erbracht werden.

Luxemburg, den 24. Juli 2002.
I (03710/250/35)

Der Verwaltungsrat.

IM INTERNATIONAL MODELS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 69.953.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 9 août 2002 à 9.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2000 et 2001
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (03707/696/14)

Le Conseil d'Administration.

INVESCO EUROPEAN WARRANT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 32.805.

The Shareholders of INVESCO EUROPEAN WARRANT FUND (the «Fund») are hereby convened to assist at an
EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders (the «EGM») to be held in Luxembourg on 14th August 2002 at the registered office of the Fund, at 11.15 a.m. with the following agenda:

Extraordinary resolution

To approve the merger of the Fund into INVESCO GT PAN EUROPEAN ENTERPRISE FUND («PEEF»), a sub-fund of INVESCO GT, a «société d'investissement à capital variable» under Part I of the Luxembourg Law of 30th March 1988, having its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg and more specifically, upon hearing:

- (i) the report of the Board of Directors explaining and justifying the merger proposal (hereafter the «Merger Proposal») published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of Luxembourg on 13th July 2002 and deposited with the Chancery of the District Court of Luxembourg, and
- (ii) the audited report prescribed by Article 266 of the Law on commercial companies prepared by PricewaterhouseCoopers, S.à r.l.;
 - 1) to approve such Merger Proposal;
 - 2) to fix the effective date (hereafter the «Effective Date») of the merger, to be 11th October 2002 after close of business;
 - 3) to approve that on the Effective Date the assets and liabilities of the Fund shall be merged into INVESCO GT and allocated to the relevant class of Shares of PEEF;
 - 4) to approve that on the Effective Date, in exchange of the contribution of the respective assets and liabilities of the Fund, INVESCO GT will issue to the holders of Shares of the Fund, Shares of class A in PEEF. The number of Shares to be issued will be determined on the basis of the net asset value of the Fund on the Effective Date, converted into EURO at the then prevailing exchange rate, and of the net asset value per Share of class A Shares in PEEF on the Effective Date. Such number of Shares issued by INVESCO GT shall be allocated to each holder of Shares in the Fund on a pro rata basis;
 - 5) to state that, as a result of the merger, the Fund be wound up on the Effective Date and all its Shares in issue be cancelled.

In order to be able to deliberate on the agenda, the EGM will require a quorum of at least 50% of the outstanding Shares and the resolution will be adopted if approved by two-thirds of the Shares represented at the meeting.

The following documents shall be at the disposal of the Shareholders for inspection and for copies free of charge at the registered office of the Fund:

- (i) the articles of incorporation of the Fund;
- (ii) the prospectus issued by INVESCO GT;
- (iii) the articles of incorporation of INVESCO GT;
- (iv) the audited financial statements for the last three accounting years for the Fund and INVESCO GT;
- (v) the reports of the Board of Directors for the Fund and INVESCO GT;
- (vi) the Merger Proposal approved by the Fund and INVESCO GT; and
- (vii) the report issued by the auditors of the Fund and INVESCO GT on the Merger Proposal.

Shareholders may vote in person or by proxy.

Proxy cards and an explanatory letter of the Board of Directors are available at the registered office of the Fund.

Shareholders who are not able to attend the EGM are kindly requested to complete a proxy card and return it so that it will arrive at the offices of any of the following before 5.00 p.m. (local time) on 12th August 2002.

1. DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, attention: Ms Valérie Closter, or fax it to number +352 4590 3331,

2. INVESCO FONDSSERVICE GmbH, attention: Mr Michael Balhausen, Bleichstrasse 60-62, D-60313 Frankfurt am Main, Germany, or fax it to number +49 69 29 807 156,

3. INVESCO GLOBAL DISTRIBUTORS LIMITED, Client Services Department, attention: Registration Department, 1st Floor, Georges Quay House, Townsend Street, Dublin 2, Ireland, or fax it to number +353 1 439 8400.

In the event that the 50% quorum is not present at the EGM, it shall be reconvened to be held on 20th September 2002 at the same time and place. No quorum is required for this reconvened Extraordinary General Meeting and the resolution will be adopted if approved by two-thirds of the Shares represented at the meeting.

For and on behalf of

INVESCO EUROPEAN WARRANT FUND

I (03755/584/58)

INVESCO GT US SMALL COMPANIES FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 25.176.

The Shareholders of INVESCO GT US SMALL COMPANIES FUND (the «Corporation») are hereby convened to assist at an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders (the «EGM») to be held in Luxembourg on 14th August 2002 at the registered office of the Corporation, at 11.00 a.m. with the following agenda:

Extraordinary resolution

To approve the merger of the Corporation into INVESCO GT INVESTMENT FUND, a «société d'investissement à capital variable» under Part I of the Luxembourg Law of 30th March 1988, having its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg and more specifically, upon hearing:

- (i) the report of the Board of Directors explaining and justifying the merger proposal (hereafter the «Merger Proposal») published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of Luxembourg on 13th July 2002 and deposited with the Chancery of the District Court of Luxembourg, and
- (ii) the audited report prescribed by Article 266 of the Law on commercial companies prepared by PricewaterhouseCoopers, S.à r.l.;
 - 1) to approve such Merger Proposal;
 - 2) to fix the effective date (hereafter the «Effective Date») of the merger, to be 11th October 2002 after close of business;
 - 3) to approve that on the Effective Date the assets and liabilities of the Corporation shall be merged into INVESCO GT INVESTMENT FUND and allocated to the relevant class of Shares;
 - 4) to approve that on the Effective Date, in exchange of the contribution of the respective assets and liabilities of the Corporation, INVESCO GT INVESTMENT FUND will issue to the holders of Shares of the Corporation, Shares of class A and C. The number of Shares to be issued will be determined on the basis of the net asset value of the classes A and C Shares in the Corporation on the Effective Date and of the net asset value per Share of classes A and C Shares in INVESCO GT INVESTMENT FUND on the Effective Date. Such number of Shares issued by INVESCO GT INVESTMENT FUND shall be allocated to each holder of Shares in the Corporation on a pro rata basis;
 - 5) to state that, as a result of the merger, the Corporation be wound up on the Effective Date and all its Shares in issue be cancelled.

In order to be able to deliberate on the agenda, the EGM will require a quorum of at least 50% of the outstanding Shares and the resolution will be adopted if approved by two-thirds of the Shares represented at the meeting.

The following documents shall be at the disposal of the Shareholders for inspection and for copies free of charge at the registered office of the Corporation:

- (i) the articles of incorporation of the Corporation;
- (ii) the prospectus issued by INVESCO GT INVESTMENT FUND;
- (iii) the articles of incorporation of INVESCO GT INVESTMENT FUND;

- (iv) the audited financial statements for the last three accounting years for the Corporation and INVESCO GT INVESTMENT FUND and the semi-annual report as at 30th June 2002 for INVESCO GT INVESTMENT FUND;
- (v) the reports of the Board of Directors for the Corporation and INVESCO GT INVESTMENT FUND;
- (vi) the Merger Proposal approved by the Corporation and INVESCO GT INVESTMENT FUND; and
- (vii) the report issued by the auditors of the Corporation and INVESCO GT INVESTMENT FUND on the Merger Proposal.

Shareholders may vote in person or by proxy.

Proxy cards and an explanatory letter of the Board of Directors are available at the registered office of the Corporation.

Shareholders who are not able to assist at the EGM are kindly requested to complete a proxy card and return it so that it will arrive at the offices of any of the following before 5.00 p.m. (local time) on 12th August 2002 to:

1. DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, attention: Ms Nicole Dupont, or fax it to number +352 4590 3331, or to

2. INVESCO FONDSSERVICE GmbH, attention: Mr Michael Balhausen, Bleichstrasse 60-62, D-60313 Frankfurt am Main, Germany, or fax it to +49 69 29 807 156, or to

3. INVESCO ASSET MANAGEMENT ASIA LIMITED, attention: Mr Kendy Yu, 12th Floor, Three Exchange Square, 8 Connaught Place, Central, Hong Kong, or fax it to +852 2868 5445, or to

4. INVESCO GLOBAL DISTRIBUTORS LIMITED, Client Services Department, attention: Registration Department, 1st Floor, Georges Quay House, Townsend Street, Dublin 2, Ireland, or fax it to number +353 1 439 8400.

In the event that the 50% quorum is not present at the EGM, it shall be reconvened to be held on 20th September 2002 at the same time and place. No quorum is required for this reconvened Extraordinary General Meeting and the resolution will be adopted if approved by two-thirds of the Shares represented at the meeting.

For and on behalf of

INVESCO GT US SMALL COMPANIES FUND

I (03756/584/65)

COFIMEX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 31.380.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 août 2002 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

II (03522/795/16)

Le Conseil d'Administration.

CHENE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 62.385.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 2 août 2002 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

II (03592/534/16)

Le Conseil d'Administration.

FILAM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 31.446.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 août 2002 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant
5. Divers

II (03524/795/15)

Le Conseil d'Administration.

JUMI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 11.774.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 1^{er} août 2002 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 mai 2002, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mai 2002.
4. Divers.

II (03574/005/15)

Le Conseil d'Administration.

ATOMO, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 76.035.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués à une

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

pour le 2 août 2002 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Refonte des statuts, sans modification de la dénomination sociale, pour transformer la Sicav en une Sicav à compartiments multiples;
2. Changement du capital minimum;
3. Possibilité de créer à l'intérieur des compartiments des classes et sous-classes d'actions se différenciant par la qualification de l'investisseur (public ou institutionnel) et répondant à des critères spécifiques;
4. Autorisation d'émettre des fractions d'actions au porteur et les actions nominatives sous forme dématérialisée et possibilité de souscription via l'Agent Placeur agissant en tant que nominé;
5. Séparation des engagements entre compartiments, conformément à la Loi du 17 juillet 2000 portant modification de certaines disparités de la loi du 30 mars 1988 relatives aux organismes de placement collectif;
6. Possibilité d'accepter les souscriptions sous forme d'apport en nature et d'effectuer des conversions entre compartiments;
7. Introduction de la possibilité de fusionner des compartiments;
8. Nouveau libellé du point e) de l'article 13 relatif à la suspension du calcul de la VNI;
9. Possibilité de tenir les débats du Conseil d'administration par voie de télé/vidéoconférence.

Un projet des statuts coordonnés est à disposition pour consultation au siège de la société.

Les actionnaires sont informés que cette assemblée ne peut délibérer valablement que si la moitié au moins du capital est représentée et que les résolutions ne peuvent être adoptées qu'avec l'accord des deux tiers des voix.

Les actionnaires désirant assister à cette assemblée doivent déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée générale au siège social.

II (03683/755/29)

Le Conseil d'Administration.

AGENCE FLOR, Société Anonyme.

Registered Office: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 61.133.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL SHAREHOLDERS' MEETING

which will be held at the address of the registered office, on *August 2nd, 2002* at 14.00 o'clock, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2001.
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
4. Elections.
5. Miscellaneous.

II (03589/534/15)

The board of directors.

CLAY NARMUSK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 55.246.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui aura lieu le *1^{er} août 2002* à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

II (03619/696/16)

Le Conseil d'Administration.

LORY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 56.010.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *1^{er} août 2002* à 17.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

II (03620/696/16)

Le Conseil d'Administration.

KEOMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 55.449.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *1^{er} août 2002* à 15.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (03621/696/14)

Le Conseil d'Administration.

GEDEFINA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 55.317.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 1^{er} août 2002 à 14.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (03622/696/14)

Le Conseil d'Administration.

KOBLENZ HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 73.947.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 août 2002 à 10.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2000. Affectation du résultat.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Elections statutaires.
5. Divers.

II (03644/595/15)

Le Conseil d'Administration.

SOGEDITEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 80.913.

Mesdames, Messieurs les associés sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim, le 1^{er} août 2002 à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du bilan et compte de pertes et profits au 31 mai 2002 de la filiale HITECH INTERACTIVE Ltd, ayant son siège social à Londres
2. Approbation de la gestion et décharge aux membres du Conseil d'administration de la filiale HITECH INTERACTIVE Ltd, précitée
3. Démission d'un administrateur de la filiale HITECH INTERACTIVE Ltd, précitée et nomination de Monsieur Franco Marinari Acciani comme nouvel administrateur
4. Augmentation du capital social de la filiale TEKNOS Srl, IMPERIA de EUR 10.000,- à EUR 500.000,- et décision quant à la participation à la souscription
5. Transformation de la filiale TEKNOS Srl, IMPERIA de société à responsabilité en société anonyme et cession du crédit intergroupe
6. Nomination des administrateurs et du collège syndical de la filiale TEKNOS S.A., IMPERIA
7. Divers

II (03684/317/23)

Le Conseil d'Administration.
